

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf,

Et le DIX AVRIL, à 18H30, le CONSEIL MUNICIPAL de cette COMMUNE, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la LOI et dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Maryse ROUX, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Maryse ROUX, Sabine SCHILDMANN, Solveig LETORT, Etienne SERCLERAT, Bernard SARROUY, Richard GAUTHERON, Etienne LIBOT, Emilie AUGÉ, Paul NOUYRIGAT

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES : Robert CALAZEL donne procuration à Etienne LIBOT

ABSENTS :

Solveig LETORT a été désignée comme secrétaire de séance.

Mme le Maire ouvre la séance et énumère l'ordre du jour.

- Approbation du procès-verbal du 27 mars 2019
- Choix de l'architecte pour l'étude des travaux d'étanchéité des remparts et plan de financement
- Vote des Comptes Administratif et Comptes de Gestion 2018 du budget communal et du budget assainissement : Votes du 6 mars annulés faute de quorum non atteint
- Vote des Budgets Primitifs 2019 du budget communal et du budget assainissement
- Vote des taux d'impositions
- Vote de la subvention à l'APE
- Vote de la subvention au budget assainissement
- Questions diverses.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 mars 2019 :

L'ensemble des conseillers présents approuvent et signent le compte rendu du 27 mars 2019.

1 : Choix de l'architecte pour l'étude des travaux d'étanchéité des remparts et plan de financement

Mme le Maire rappelle la délibération approuvant le projet de restauration des remparts et fait part à l'assemblée de la consultation de 3 cabinets d'architecte pour mener à bien la mission de maîtrise d'œuvre relative à la restauration du chemin de ronde et des remparts.

Elle donne lecture du compte rendu de l'analyse des propositions des cabinets d'architecture, effectuée par l'UDAP de l'Aveyron, compétent pour les monuments classés :

Frédéric FIORE Architecte du patrimoine 34090 MONTPELLIER	Jean-Pierre TRABON Architecte du patrimoine 12000 RODEZ	SARL PRONAOS Architecte du patrimoine 12330 VALADY
En collaboration avec un géomètre : Devis de l'étude : 10 192.30€ HT 12 230.76€TTC Montant honoraire selon coût des travaux : 13% jusqu'à 100 000€ 11% jusqu'à 150 000€ 10% jusqu'à 200 000€ 9% jusqu'à 300 000€ Devis topographie : 1 728.00€ TTC	Devis de l'étude : 10 110€ HT 13 092 € TTC Montant honoraire selon coût des travaux : 11,80% jusqu'à 100 000€ 11,60% jusqu'à 150 000€ 11,40% jusqu'à 200 000€ 11,10% jusqu'à 250 000€ 10,90% jusqu'à 300 000€	Devis de l'étude : 7 785€ HT 9 342€ TTC Montant honoraire : 6.85% du montant HT Devis topographie : 2 080 € HT 2 496 TTC

Mme le Maire propose d'établir le plan de financement comme suit :

- Une aide de 50 % du montant HT de ces travaux, soit 3 892.50 €, est demandée auprès de la DRAC
- Une aide de 15 % du montant HT, soit 1 167.75 € est demandée au Conseil départemental de l'Aveyron.
- Une aide de 15 % du montant HT, soit 1 167.75 € est demandée au Conseil Régional de l'Aveyron.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de retenir l'offre de la SARL d'Architecture Pronaos, domiciliée rue du Castellas à VALADY 12330
- accepte sa rémunération avec une part forfaitaire de 7 785,00 € HT (mission DIAG à dépose autorisations de travaux) et une part au taux de 6,85 % du montant H.T. des travaux (mission du projet, dossier de consultation des entreprises à la réception du chantier).
- autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2 : Vote des Comptes Administratif et Comptes de Gestion 2018 du budget communal et du budget assainissement : Votes du 6 mars annulés faute de quorum non atteint

Mme le Maire rappelle que les Compte Administratif 2018 des budgets communal et assainissement ont déjà été votés lors du conseil municipal du 6 mars mais que le quorum n'étant atteint, il y a lieu de les revoter et de signer à nouveau.

Les membres du Conseil apposent leur signature sur les pages de signatures correspondantes.

3 : Vote des Budgets Primitifs 2019 du budget communal et du budget assainissement

Mme le Maire expose la proposition de budget primitif pour l'année 2019 du budget communal:

Fonctionnement

Dépenses	684 480.94 €
Recettes	684 480.94 €

Investissement

Dépenses	619 828.78 €
Dont RAR dépenses	251 700.00 €
Recettes	619 828.78 €
Dont RAR recettes	225 924.00 €
Dont report excédent investissement	83 904.84 €

Elle explique que le budget pour la partie fonctionnement a été étudiée de façon sincère et en énumère les lignes. Pour la partie investissement elle explique les dépenses budgétisées :

-l'annualité des emprunts - remboursement d'une partie du prêt à court terme - frais d'études pour étude topographique des rue de la cité et étanchéité chemin de ronde - achat de panneaux d'interprétation - réfection bosse des remparts - réfection de voirie parking La Couvertoirade et rues de La Blaquèrerie - réfection des WC publics La Couvertoirade - achat d'un défibrillateur - matériel informatique - réfection du toit bâtiment de l'école de La Blaquèrerie - remplacements et pose des luminaires de La Couvertoirade et achat et pose d'horloges pour l'extinction de l'éclairage public la nuit - achat poubelles et bancs - fin des travaux de l'école et fin des travaux des logements communaux - travaux et aménagement cantine scolaire.

L'assemblée, après avoir discuté, approuve et vote avec 9 voix Pour le budget primitif pour l'année 2019.

Pour le budget primitif 2019 pour l'assainissement Mme Le Maire propose les chiffres ci-dessous :

Fonctionnement

Dépenses	46 710.32 €
Recettes	46 710.32 €

Investissement

Dépenses	98 985.06 €
Recettes	98 985.06 €

Elle explique qu'il n'y a rien de spécial de prévu, pas d'investissement si ce ne sont les amortissements des réseaux et des subventions. L'annualité des emprunts s'élève à 19 000.00€.

En fonctionnement, en plus des frais généraux, l'entreprise « AVEYRON LABO » va intervenir pour faire un bilan complet des stations d'épurations sur 24h, pour un montant d'environ 1 200.00€.

Après avoir écouté les explications de Mme le Maire, les membres du conseil adoptent cette proposition de budget pour l'année 2019 à l'unanimité.

4 : Vote des taux d'impositions

Madame le Maire expose que conformément à l'article 1636 B septies du code général des impôts le Conseil fixe chaque année le taux des impôts locaux. Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'État, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Elle précise les taux votés de 2018 :

- Taxe d'habitation : 7,10%
- Taxe foncière (bâti) : 9.15%
- Taxe foncière (non bâti) : 31.70%
- CFE : 0%

Considérant que la ville entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale, Mme le Maire propose de maintenir les mêmes taux pour 2019.

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité la proposition de ne pas augmenter et de rester sur les mêmes taux qu'en 2018.

5 : Vote de la subvention à l'APE

Comme chaque année, l'Association des Parents d'élèves présente une demande de subvention.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal décide le vote de la subvention suivante: 45 € par enfant de la commune scolarisés dans le cadre du RPI, soit un montant total de 900€ (pour 20 enfants).

6 : Vote de la subvention au budget assainissement

Compte tenu du déficit de fonctionnement de 3 865.32 € de 2018 reporté au budget primitif assainissement 2019, et pour faire face aux dépenses de fonctionnement prévues et imprévues, Madame La Maire propose de verser au budget primitif assainissement 2019 une subvention d'un montant de 19 380 € afin de combler l'actuel déficit de fonctionnement et d'anticiper d'éventuelles dépenses de fonctionnement imprévues courant 2019.

Sur le rapport de Madame Le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de subventionner le budget assainissement 2019 à hauteur de 19 380 €.

- **Questions diverses :**

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire clôture la séance à 19h30.

Mme Maryse ROUX,
Maire de La Couvertoirade